



Assemblée générale de la Fédération des acteurs de la solidarité Appel à candidature pour le Conseil d'administration

À l'ensemble des associations et organismes adhérents
de la Fédération des acteurs de la solidarité

Le Président

Paris, le 16 avril 2021

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que l'Assemblée générale annuelle de la Fédération des acteurs de la solidarité se tiendra le **vendredi 18 juin 2021** de 9h45 à 13h00 (8h30 à 9h45 – accueil et émargement) par visioconférence. L'ordre du jour sera dédié aux présentations et délibérations statutaires (votes des rapports, élection du conseil d'administration) et à *une table ronde dont le thème sera en lien avec l'actualité du secteur*.

La convocation et l'ordre du jour vous seront adressés, par mail, avant fin mai.

Le Conseil d'Administration se réunira le même jour, à la suite de l'assemblée générale, pour élire les membres du Bureau fédéral.

La fédération est administrée par un Conseil d'administration composé de 28 membres (depuis la révision statutaire adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 avril 2021 ci-dessous) :

Art. 9- Le conseil d'administration - Art. 9-1 - Composition

- Par désignation par leurs pairs :
 - 9 membres élus par le conseil des régions

- Par suffrage direct des adhérents :
 - 5 membres du collège « administrateurs bénévoles », élus par collège par les adhérents en assemblée générale parmi des candidats dont les régions sont préalablement informées.
 - 3 membres du collège « administrateurs salariés » élus selon les mêmes modalités.
 - 3 membres du collège « administrateurs personnes accompagnées » élus selon les mêmes modalités.
 - 2 membres du collège « administrateurs travailleurs sociaux / intervenants sociaux » élus selon les mêmes modalités.
 - 4 membres du collège « adhérents nationaux » élus selon les mêmes modalités.

En cas de poste vacant au conseil d'administration, celui-ci peut coopter un membre éligible dans le même collège.

- Sur proposition du Bureau fédéral, sont élus par le conseil d'administration et ratifiés par l'Assemblée générale :
 - 2 membres du collège personnalités qualifiées, composé de personnes physiques qui apportent le concours de leur expertise et expérience.

Les nombres de postes à pourvoir au conseil d'administration sont :

- Collège bénévoles – **3 postes à pourvoir en 2021**
- Collège salarié.e.s – **1 poste à pourvoir en 2021**
- Collège personnes accompagnées – **2 postes à pourvoir en 2021**
- Collège travailleurs.euses sociaux.ales / intervenant.e.s sociaux.ales – **2 postes à pourvoir en 2021**
- Collège adhérents nationaux – **3 postes à pourvoir en 2021**

Si votre organisme veut présenter la candidature d'une personne dans le collège "Administrateurs.trices bénévoles" ou/et "Administrateurs.trices salarié.e.s" ou/et « Administrateurs.trices travailleurs.euses sociaux.ales / intervenant.e.s sociaux.ales» ou/et "Administrateurs .trices personnes accompagnées", ou/et "Adhérents nationaux", vous devez nous **renvoyer la déclaration de candidature (ci-jointe) avant le 14 mai 2021**, avec cachet et signature du-de la président-e de l'organisme et signature du-de la candidat-e. Nous vous invitons aussi à vous rapprocher de votre association régionale pour l'informer de votre candidature.

La Fédération est fière d'avoir approuvé en assemblée générale extraordinaire du 9 avril 2021 une modification de ses statuts pour faire au minimum la parité femmes/hommes dans toutes ses instances, nationales comme régionales, au plus tard en 2023. Nous invitons tout particulièrement les femmes qui agissent dans la Fédération à se porter candidates au conseil d'administration fédéral afin de mettre en œuvre cette décision majeure pour notre gouvernance associative.

Amitiés,

Pascal Brice

A handwritten signature in blue ink that reads "P. Brice". The signature is stylized and written in a cursive-like font. Below the signature is a horizontal blue line that ends in an arrowhead pointing to the right.